

Epreuves périodiques de tir 2010

Vu les directives AIC du 26 mars 1996 concernant les épreuves périodiques de tir, nous vous communiquons ci-après le plan de tir arrêté pour 2010 :

A) Plan de tir

1. Stand de Vallorbe

Dates	Heures	Région
Vendredi, 28 mai	15h00 – 19h00 dernière inscription 18h00 expert principal : F. Vogt tél. 021 800 37 42	Jorat Autres régions
Samedi, 19 juin	08h00 – 12h00 dernière inscription 11h00 expert principal : P. Noverraz tél. 022 776 77 58	Nord vaudois, Toutes les régions
Jeudi, 5 août	14h00 – 18h00 dernière inscription 17h00 expert principal : F. Vogt tél. 021 800 37 42 dernière épreuve en 2010	Retardataires Canton Hors canton

2. Stand de L'Isle/Cuarnens

Vendredi, 30 avril	16h00 – 20h00 dernière inscription 19h00 expert principal : O. Gachet tél. 076 580 86 67	Gros de Vaud Est-Vaudois hors canton
Samedi, 1er mai	08h00 – 12h00 dernière inscription 11h00 expert principal : Ch. Branco tél. 076 377 12 05	Gros de Vaud Est-Vaudois Hors canton
Mardi, 18 mai	18h00 – 20h00 dernière inscription 19h00 expert principal : F. Vogt tél. 021 800 37 42	Canton Hors canton

3. Stand de Longirod

Jeudi, 27 mai	14h00 – 19h00 dernière inscription 18h00 expert principal : F. Vogt tél. 021 800 37 42	Régions La Côte Autres
---------------	---	---------------------------

Jeudi, 1er juillet	15h00 – 19h00 dernière inscription 18h00 expert principal : F. Vogt tél. 021 800 37 42	Régions La Côte Autres
--------------------	---	---------------------------

Les tirs ci-dessus sont ouverts à tous les chasseurs.

Les chasseurs domiciliés hors canton peuvent accomplir leur tir au stand et à la date de leur choix.

B) Remarques

- *Nouveau* : Pour des raisons d'exploitation des stands de tir, le tir du lièvre doit s'exécuter uniquement avec de la munition vendue sur place.
- Les chasseurs qui souhaitent accomplir l'épreuve périodique voudront bien se présenter au stand de tir à la date et aux heures mentionnées ci-dessus.
- Aucune convocation personnelle ne sera envoyée et aucune annonce préalable ou inscription n'est nécessaire.
- A chaque séance de tir un armurier, agréé par l'Etat, est sur place pour contrôler les armes et délivrer ou prolonger les cartes de contrôle des armes.
- Le chasseur souhaitant prendre une année ou deux « d'avance » peut le faire sans aucun risque : s'il réussit, il est bon pour cinq ans, et en cas d'échec, les résultats obtenus lors du précédent examen restent valables.

Documents à présenter obligatoirement à l'inscription :

- les cartes de contrôle des armes (cartes bleues)
- le permis de chasse
- carte d'identité

Chaque chasseur apporte des munitions en suffisance pour accomplir les trois programmes imposés (balles expansives obligatoires).

Attention :

- Les chasseurs souhaitant tirer le programme sanglier avec des balles pour canon lisse doivent effectuer leur tir périodique au stand de Cuarnens pendant la dernière heure d'ouverture du stand ; prière de l'annoncer à l'inscription.
- Le jeudi 5 août est le dernier jour de tir ; aucune séance de rattrapage ne sera organisée après cette date.

Renseignements complémentaires auprès de :

Christophe Branco, Président de la commission
Champ-fleuri 16
1022 Chavannes près Renens
Tél. 021 691 11 86 - 076 377 12 05

Fritz Vogt, Vice-président
ch. sous le Mont 40
1116 Cottens VD
Tél. 021 800 37 42